

Le cafetier qui fait fange de la rue Dupuyren et du boulevard Saint-Germain, l'imbécile. A ce moment, il est midi, — les candidats qui ont assisté aux épreuves écrites sortent de la Faculté.

Le Concours

22 candidats sur 106 font les compositions, sous la protection des agents.

L'un d'eux veut bien donner les détails suivants sur ce qui s'est passé dans la bibliothèque pendant ces quatre heures qu'on dure les compositions.

Nous étions 105 sur les 123 inscrits. Lorsque nous avons été installés à nos places, le professeur Bouchard nous a annoncé que le professeur Quérou avait, hier soir, donné sa démission de membre du jury. Nous avons aussitôt crié : « Vive Quérou ! » Ce fut la seule manifestation bruyante à laquelle nous nous sommes livrés.

On nous a ensuite dicté les questions à traiter ; elles étaient les suivantes : 1. La mutuelle insalubre et ses fonctions ; 2. La défection et l'excitation de la bile ; 3. La glande mammaire et ses fonctions.

Sur les 105 candidats, 5 de Paris et 17 candidats de province, ont fait la composition. Tous les autres, fidèles à l'engagement pris dans le règlement, sont restés debout, et n'ont pas écrit.

Pendant que nos malheureux camarades horripilaient leur papier, sous la garde d'un agent en civil posté derrière chacun d'eux, nous « faisions des petites parties » avec les membres du jury, nous fûmes à certains jouant au bridge, d'autres faisaient des cocottes ; les plus fatigués mangeaient des sandwichs.

Troisième bagarre

Nombreuses arrestations.

La sortie des candidats est le motif d'une troisième bagarre. Les manifestants se sautent les coups des agents et lancent sur ces derniers des pierres de sautoir.

Mais M. Lépine vient d'arriver. Il essaye de parlementer. Les clameurs s'élevèrent sa voix.

Voilà qu'il ne pourra pas se faire entendre, il crie : « Allons déjeuner ! »

Et, ayant fait évacuer les barrières d'agents, il entraîne les manifestants à sa suite. Ceux-ci s'arrêtent devant l'école de médecine et recommencent à manifester bruyamment.

Des forces de police sont aussitôt massées aux portes de la Faculté. M. Loubet, sur l'ordre du préfet, leur donne une consigne très sévère.

Après le départ de M. Lépine, à une heure et demie, les groupes se reforment au cri répété de « Assassin ! »

Pendant un quart d'heure c'est un vacarme assourdissant. A 2 h. 10, une compagnie de gardes républicains à pied pénètre dans la cour de l'école de médecine.

Les manifestants jettent des pierres contre la porte d'entrée du secrétariat de la Faculté. Les carreaux volent en éclats.

MM. Guillaume et Noriat, officiers de paix, demandant au préfet de police d'envoyer 50 gardes républicains à cheval. Ceux-ci arrivent au trot quelques instants plus tard. Ils débouchent par la rue Dupuyren sur la place de l'École-de-Médecine.

Ils dispersent les manifestants qui les accueillent par les cris : « Les cosaques ! Que l'on amène des canons ! A bas Lépine ! »

Les gardes républicains accélèrent leur allure. Les manifestants sont refoulés sur le boulevard Saint-Germain, où une violente bousculade se produit.

Devant la maison d'Addition Masson, des manifestants se hissent jusqu'aux barreaux des fenêtres et après les reverbères du boulevard Saint-Germain. De là, ils exécutent plus violemment que jamais les gestes de pourchasse aux cris de : « A bas les cosaques ! Assassin ! A bas Lépine ! »

La cavalerie débale la place.

A trois heures, les gardes républicains débloquent toutes les rues avoisinant la rue de l'École-de-Médecine.

Une vingtaine d'arrestations sont opérées. Pendant que l'on déblaye de la cour du boulevard Saint-Germain, les manifestants se dirigent dans la rue de l'Anceinne-Comédie et à l'endroit où elle surplombe la rue Antoine-Dubois, ils s'arrêtent et investissent les évaliers au-dessus d'eux.

Les gardes républicains font des patrouilles dans les rues Danton, de l'Éperon et boulevard Saint-Germain.

A trois heures et quart, devant l'énergie avec laquelle on opère, les manifestants commencent à se disperser.

Les manifestants au Sénat.

Les cent cinquante pénétrèrent dans la cour du Luxembourg, cassèrent les carreaux et frappèrent à coups de canne le général Carrier.

Au nombre de six cents environ, les étudiants arrivent au Luxembourg par la rue Médicis.

La grande porte étant ouverte, ils pénétrèrent dans la cour, malgré les efforts de M. Bonvard, portier du Sénat, qui l'on houspille un peu violemment.

Se voyant débordé, le concierge ferma la porte et, rentrant dans sa loge, prévient le poste de gardes en pressant le bouton du signal d'alarme.

Les hommes de troupe accourent aussitôt, tandis que les manifestants se dirigent vers la porte de l'escalier d'honneur et en brisent les vitres.

L'homme de service, M. Falck, s'interpose de son côté, mais est blessé au cou par des débris de vitres et des coups de poing.

Malgré tout, M. Falck réussit à parvenir à arrêter les manifestants jusqu'à ce que les agents de police et les soldats puissent arriver pour le dégager.

Le général Carrier, qui s'est porté au devant des manifestants est frappé à coups de canne.

Des scènes assez violentes se produisent dans la cour de Médicis, où une vingtaine d'arrestations sont opérées.

Un peu avant quatre heures, la cour du Luxembourg est enfin dégagée.

A noter cet incident que la sentinelle de faction devant la porte du Sénat, ayant voulu, dans le premier moment d'affolement, faire usage de sa baïonnette, un agent du sixième arrondissement intervint et se plaça entre les manifestants et le soldat.

Par le boulevard Saint-Michel, les manifestants, dispersés cette fois, viennent reformer leur colonne devant la Faculté de Médecine.

Les arrestations

À six heures du soir le nombre d'arrestations opérées au cours de la journée atteignit la centaine.

Les jeunes gens appréhendés ont été conduits au poste de la rue des Grands-Augustins, quant à ceux qui ont été pris au Luxembourg, on les enferma dans les locaux du Sénat.

Le Sénat maintient la disjonction de l'article concernant les absinthies.

Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

M. LINTILLAC donne lecture d'un avis favorable à l'adoption de la proposition de loi ayant pour but de combattre les épidémies et les maladies contagieuses des animaux. Cette loi entrainera l'inscription d'un crédit de 400.000 francs.

On revient au budget modifié par la Chambre. Un seul désaccord subsiste à la loi de finances, sur l'article 7 concernant les absinthies.

M. de LAMARZELLE réclame la disjonction.

LE MINISTRE DES FINANCES la combat.

La disjonction est adoptée par 159 voix contre 101.

C'est le seul désaccord qui subsiste entre les deux assemblées.

Le Sénat remet sa séance à 5 heures et demie.

A LA CHAMBRE

La Chambre modifie le texte concernant les absinthies pour le faire accepter par le Sénat.

Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Henri BRISSON.

Le discours de M. CAILLAUX, ministre des finances, dépose le projet de budget de 1909, retour du Sénat, et le projet de crédit supplémentaire de 600.000 francs voté par le Sénat pour secours aux victimes du chômage et des calamités climatiques.

Le projet de budget de 1909 est renvoyé à la commission du budget.

M. DOUMER, rapporteur général du budget, demande à la Chambre d'adopter le crédit supplémentaire de 600.000 francs qu'elle avait incorporé au budget et dont le Sénat a fait un projet spécial.

Ce crédit a pour but de venir en aide aux victimes du chômage et des sinistres divers trop nombreux survenus depuis quelques mois dans diverses régions.

Ce crédit est voté à l'unanimité de 516 voix.

M. CAILLAUX, sur la demande de M. Ceccaldi, répond que la distribution de ces secours sera faite avant le 31 décembre.

LA QUESTION DES ABSINTHIES

M. DOUMER dépose ensuite son rapport sur le budget de 1909 retour du Sénat.

Il en donne lecture et dit que le seul point sur lequel il y ait désaccord entre le Sénat et la Chambre est celui qui a trait aux absinthies.

La commission propose, à titre transactionnel, de fixer au 1er juillet 1909, au lieu du 1er janvier, l'expiration de cette loi fixant au minimum de 50 degrés les absinthies devant être livrées à la consommation tout en permettant la détention des absinthies d'un inodore degré, lorsqu'elles seront destinées à l'exportation.

M. Georges BERRY insiste sur la disjonction de cet article, parce que, dit-il, on favorisera les grands fabricants de Pontarlier au détriment des petits distillateurs de Paris et d'ailleurs sans aucun profit pour l'hygiène publique.

Il demande à la Chambre de se rallier au vote de 544 et de prononcer la disjonction qui est également repoussée à mains levées. L'ensemble du budget est voté par 450 voix contre 47.

La Chambre s'ajourne à 8 heures du soir.

Paris, 24 décembre. — La séance est reprise à 5 heures et demie sous la présidence de M. Antonin DUBOST qui donne lecture de l'art. 17 de la loi de finances adoptée par la Chambre et qui concerne les absinthies à 65 degrés.

Le nouveau texte transactionnel voté par la Chambre est appuyé par M. Poincaré au nom de la commission des finances et par M. Caillaux au nom du gouvernement.

M. LAMARZELLE déclare ne plus proposer la disjonction de l'art. 17.

M. PEYRIARD fait observer que la question de réglementation de vente de l'absinthe reste entière et qu'il appartient au Sénat de faire diligence dans l'étude de la proposition de loi soumise à son examen.

Le seul point de désaccord entre les deux assemblées ayant disparu, l'ensemble du budget est définitivement adopté.

La session est close. La séance est levée à 6 h. 15.

Clôture de la Session.

Paris, 24 décembre. — La séance de la Chambre est reprise à 6 heures et demie.

M. Clémenceau, président du conseil, monte à la tribune et donne lecture au décret de clôture de la session extraordinaire de 1908.

La séance est levée à 8 h. 35.

Les salons de l'Automobile et de l'Aéronautique.

LA VISITE DE M. FALLIÈRES.

Paris, 24 décembre. — Le Président de la République a inauguré ce matin la seconde série des Salons de l'Automobile de 1908.

M. Fallières, accompagné de M. G. Clémenceau, président du Conseil, et de M. Hamon, secrétaire général de la présidence, et le colonel Lanson, est arrivé au Grand Palais, à neuf heures et demie, dans sa voiture Panhard et Levasseur.

Reçu par M. Jean Crupey, ministre du Commerce et de l'Industrie, qu'entouraient M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, le général Delsalle, gouverneur militaire de Paris, l'amiral Gervais, M. Doumer, etc., le cortège officiel guidé par M. Gustave Rives, président et les membres du Comité d'organisation de cette exposition, procède à une minutieuse visite des stands.

La visite de la partie automobile de l'exposition est terminée. C'est vers la partie aéronautique que le cortège se dirige. Le premier arrêt est naturellement consacré aux dirigeables « Ville-de-Bordeaux ». On présente à M. Fallières son constructeur, M. Surcouf, et à M. Henry Kämpfer, le pilote bien connu. Le Président de la République, qui s'est avec intérêt le nouveau ballon de M. Hébert, le Dipsan de Wright, qui malheureusement n'est pas encore monté, le monoplane Clément-Bayard, construit sur les plans de M. Talin, et le biplan gros-croisière de M. Bréguet, de Vougy.

Enfin la visite s'est terminée par l'examen de l'aéroplane de M. Henri Farman.

A onze heures un quart le Président de la République quitte le Grand Palais, respectueusement salué par les membres du comité d'organisation.

Criminelle tentative de déraillement.

Le Mans, 24 décembre. — Cette nuit, une tentative de déraillement a été commise en gare de Montbizot.

Le mécanicien du train 252, qui part de Caen à 6 h. 20 du soir et arrive à Mans à 2 h. 3 du matin sans s'arrêter. Monbizot, le train 252, arrivant dans cette dernière gare, que les signaux étaient fermés pour permettre la manœuvre d'un train de marchandises.

Le mécanicien arrêta son convoi, mais en remettant son train en marche, il sentit de brusques chocs sous les roues de sa machine. Il descendit et s'aperçut alors que des cailloux en fonte, ainsi que de grosses pierres avaient été placés entre les rails, au croisement des aiguilles.

C'est grâce au court arrêt imposé au train 252 par la manœuvre du train de marchandises qu'il n'y a pas eu d'accident à déplorer.

LE COUP D'ETAT DU VENEZUELA

LA CHUTE DE CASTRO EST DEFINITIVE.

Washington, 24 décembre. — Le département d'Etat à Washington a reçu aujourd'hui une dépêche de Caracas, disant que le gouverneur, l'ancien chargé d'affaires vénézuélien à Washington, plusieurs membres de l'ancien cabinet de Castro ont été emprisonnés. La réaction contre le président Castro est absolument complète.

Le général Gomez a annoncé son désir de régler toutes les difficultés internationales. Le gouvernement américain lui prêtera tout le concours possible, suivant les conseils que lui donneront les officiers américains, maintenant stationnés dans les eaux de Curaçao.

M. Paul, ministre des affaires étrangères durant le gouvernement de Castro, va gagner bientôt la Hollande, afin de régler la querelle hollando-vénézuélienne. On croit que le président Castro a pris ses mesures en ce qui concerne la situation financière et que l'annulation de la lettre de crédit qui lui fut donnée par la Banque du Venezuela ne le touchera pas beaucoup ; en lieu sûr, il a constitué un trésor que ses ennemis n'atteindront pas.

LA SOLUTION DES CONFLITS.

Des nouvelles de source privée reçues à Londres déclarent que le général Gomez jeta définitivement le masque et se sépara des amis de Castro le 12 décembre dernier ; à cette date, le général Gomez, accompagné de M. Willems, l'anarchiste était complet dans la capitale vénézuélienne.

Tous les étrangers résidant au Venezuela saluèrent avec joie la chute de Castro, déclaré M. Paul, administrateur de la Compagnie laque est le détenteur du monopole du sel et des allumettes.

Le vice-président Gomez, a-t-il ajouté, s'est tenu constamment en dehors des querelles qui ont divisé le gouvernement vénézuélien et les diverses compagnies étrangères (compagnies françaises, compagnie d'asphalte Bermudez, compagnie exploitant le monopole du sel et des allumettes).

Toutes ces querelles vont recevoir maintenant une solution satisfaisante.

Le conseil général de Colombie a reçu de son gouvernement un télégramme déclarant que le président Gomez ouvre sa campagne colombienne le port de Zulia ; la fermeture de ce port est depuis longtemps, par les deux républiques limitrophes, un sujet de discord.

CASTRO SERA POURSUIVI.

Berlin, 24 décembre. — On croit que Castro sera compris dans le procès qui sera fait aux conjurés qui ont tenté d'assassiner le vice-président Gomez.

LE DIFFEREND AVEC LA HOLLANDE.

La Haye, 24 décembre. — Le gouvernement des Pays-Bas a reçu la confirmation télégraphique de la proposition des mesures prises par le gouvernement vénézuélien en ce qui concerne le port de Zulia ; la fermeture de ce port est depuis longtemps, par les deux républiques limitrophes, un sujet de discord.

Par cette suppression, le gouvernement vénézuélien accède à la principale revendication des Pays-Bas.

La nouvelle attitude prise par le Venezuela, les ministres des colonies et de la marine ont donné aux commandants de la flotte hollandaise en ce moment au large de Curaçao l'ordre de ne plus appliquer aucune mesure de rigueur en ce qui concerne les navires vénézuéliens.

LA QUESTION DES BALKANS.

Vienne, 24 décembre. — On vient de recevoir des renseignements, de source officielle, que les négociations austro-turques, disant que les négociations austro-turques ont pris une tournure défavorable. Le baron d'Erntthal a fait notifier que, pour rien au monde, il ne consentira à ce que l'on verse à la Turquie une compensation pécuniaire verser par l'Autriche.

La Turquie se trouve aux prises avec l'alternative d'accepter l'offre austro-turque, qui est formulée, en termes généraux et dépendant de l'assentiment des autres puissances, sur les concessions signalées hier, ou de rompre les négociations.

Cette décision du ministre des affaires étrangères constitue un phénomène tout à fait inattendu.

Presque tout le public et une grande partie des diplomates considèrent que la compensation pécuniaire verser par l'Autriche est un affaire définitivement entendue. On croit que la résolution du baron d'Erntthal est due à la crainte que, si la Chambre autrichienne, ni au Parlement hongrois cette proposition ne soit acceptée.

Il est évident que la formule nouvelle de l'affaire embrouille beaucoup la situation.

L'autonomie de la Bosnie.

Ge qu'en dit M. Pallavicini.

Il est devenu évident que l'Autriche élude la question de l'indemnité pécuniaire. Les

l'Autriche était réduite à capituler. Cet accès d'orgueil semble avoir produit un revirement à Vienne.

L'ambassadeur d'Autriche ayant déclaré qu'il céderait seulement sur les incidents accessoires, Klamki pacha lui exprima le désir de voir la Bosnie et l'Herzégovine autonomes sous le gouvernement d'un prince ottoman. M. Pallavicini répondit :

« Je vous ai plaisir que Votre Altesse est de bon humeur au ourd'hui. »

D'autre part, on apprend de Bucarest que l'opinion publique s'affermir chaque jour dans l'idée qu'on ne risquerait rien à refuser une indemnité à la Turquie.

Un théâtre en feu.

Le sang-froid des artistes empêche une catastrophe.

New-York, 24 décembre. — Le théâtre de Herald Square, situé au centre de la ville, a été détruit par un incendie qui a duré pendant plusieurs heures.

Le théâtre, qui avait été construit par un riche industriel, avait coûté 1 million de dollars. Les artistes, qui étaient en scène, ont été sauvés sans difficulté.

L'incendie éclata dès le commencement du spectacle. Les premiers qui aperçurent furent les musiciens de l'orchestre. Le chef d'orchestre eut la présence d'esprit d'ordonner à ses instruments de continuer à jouer tandis qu'il faisait prévenir de l'incendie le directeur de la scène. Les musiciens, avec le plus grand sang-froid et un courage admirable, continuèrent de jouer, bien que les flammes fussent épaisses pour eux.

Au moment où l'incendie faisait rage, le fameux milliardaire Vanderbilt vint à passer dans les couloirs du théâtre. Il eut l'intelligence de ne pas donner l'alarme et se contenta de conduire sa femme hors du théâtre.

Le directeur de la scène voyant les flammes se propager de plus en plus fit baisser le rideau de fer, ensuite il vint lui-même sur le proscenium et fit un discours au public disant que les spectateurs ne devaient pas s'alarmer, mais sortir en bon ordre et que de cette façon, tout accident serait évité. Il y avait à ce moment dans le théâtre environ deux cents spectateurs. Grâce à l'attitude du personnel, tout le monde sortit lentement au milieu du plus grand calme et on évita une panique dont les conséquences auraient été incalculables.

Après le départ des spectateurs, les artistes ont été évacués dans des lieux sûrs. Les artistes ont été évacués dans des lieux sûrs.

Le théâtre a été complètement détruit, mais il était assuré.

DANS LA REGION.

A LILLE.

LA QUESTION DES TRAMWAYS.

LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL. — FIS ALLER ET DEMI-MESURE. — LE GRAND EFFORT DE NOS ENLIES.

On a lu hier, dans notre compte-rendu de la séance du conseil municipal, la délibération prise par cette assemblée en ce qui concerne la question des tramways.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette discussion, c'est l'énergie avec laquelle le maire reconnaît qu'il est arrivé par sa politique de chercher à résoudre les difficultés essentielles, puisqu'il peut réclamer des remontrances en cas de nécessité. La même constatation avait été faite par le Comité de défense et par son avocat : pour tous, le cahier des charges est l'unique point sur lequel on peut insister.

Et il en découle immédiatement deux observations : la première, c'est que — en dépit des accusations relatives formulées à tort par la presse conservatrice — la municipalité socialiste n'était nullement fautive dans la rédaction du cahier des charges ; la seconde, c'est que si, depuis deux mois, l'agitation persiste au détriment des voyageurs, c'est parce que la municipalité actuelle n'a pas voulu user des armes dont elle dispose contre la Compagnie.

Enfin, mieux vaut tard que jamais.

Notre grand flâneur de maire renonce à abandonner sur toute la ligne, et il y renonce, c'est lui qui le reconnaît, devant le formidable mouvement de protestation suscité par le Comité de défense et entretenu et développé — on nous permettra cette constatation — par l'action du « Réveil du Nord ».

Encore a-t-il fallu au conseil une intervention ad hoc que celle de l'extraordinaire phalange d'adjuits dont est dotée la ville de

littér. Pas un d'eux n'a émis une idée, même mauvaise ; et l'indéniable adjoint aux tramways, M. Baudouin, n'a pas trouvé dans ses méditations de soixante jours passés sur les genoux de M. Faure, une seule proposition pratique à formuler.

C'est M. Gôbert qui a jeté quelque clarté dans les ténèbres épaisses où s'épaississait encore l'intellect des membres de la municipalité.

Il n'est pas parvenu des hostilités judiciaires sur le terrain du cahier des charges ; il est pour l'arrangement plutôt que pour le procès.

C'est une thèse. Elle vaut ce que vaudra l'arrangement aussi.

C'est sur le terrain des aller et retour que se fait l'arrangement.

Difficile à appliquer, prétend la Compagnie, avec le système actuel de sections et de correspondances, aller et retour, par la proposition Gôbert, serait limité aux extrémités de chaque ligne en ce qui concerne les lignes de la ville même, et il sera délivré entre Lille et chaque commune de la banlieue sans exception, et entre Lille et la limite du territoire de Lille pour les lignes sortant du territoire.

C'est une énorme concession faite aux prétentions de M. Faure ; et c'est une concession qu'il n'y a aucune raison de consentir, car la Ville n'obtient en échange rien, qui ne soit déjà obligatoire pour la Compagnie.

Le conseil municipal a, en outre, décidé, sur la proposition Gôbert, d'exiger que les voyageurs de 2e classe puissent monter au 1er étage lors que les secondes sont pleines. Il n'y aura pas de difficultés de ce côté, car avec ce système la Compagnie évitera de perdre des remorques.

D'ailleurs, dans toute la discussion, la préoccupation du maire d'éviter les remorques à son copain, M. Faure, a paru évidente en dépit des efforts faits par quelques conseillers.

C'est cependant la seule et véritable solution, ainsi que l'ont compris le Comité de défense et la réunion de dimanche.

Des voyageurs de 2e classe en 1re classe, ça n'aboutira qu'à laisser sur le pavé des voyageurs de 1re sans permettre de caser tous les voyageurs de 2e classe.

Que prochainement la circulation augmente encore et la question des remorques se posera de nouveau.

Pourquoi ne pas la résoudre de suite, en faisant reconnaître, de gré ou judiciairement, par la Compagnie, qu'elle a le devoir de transporter tous les voyageurs en période normale et qu'elle doit par suite obtempérer aux injonctions de la ville en ce qui concerne l'addition des remorques ?

C'est encore une fois le seul procédé qui prévoit toutes les éventualités et qui concilie les intérêts, également respectables, des voyageurs des deux classes.

Si la Compagnie, au lieu d'être dirigée par l'esprit consté qui la dirige, avait à sa tête un homme aux vues à la fois pratiques et larges, elle comprendrait qu'il est de son intérêt de laisser chaque voyageur dans sa classe et de donner à tous les voyageurs des facilités abondantes de transport.

Si elle ne perçoit pas son intérêt, la municipalité, débouche à présent par la proposition du public, doit enfin comprendre que là est l'intérêt des voyageurs qui, sans doit retenu son attention ; et la question de transférer des premières en secondes n'est qu'une demi-mesure si on n'y a ajouté pas l'obligation des remorques indispensables.

Voilà notre avis sur la délibération du conseil municipal.

Celle-ci est un pas-aller dont nous croyons savoir que, faute de mieux, se contentera le Comité de défense.

Mais nous serions bien surpris si les indécis qui occupent le Palais Ribour avaient même la force d'en poursuivre jusqu'au bout la réalisation.

Par suite d'une erreur de découverte, le pauvre enfant venait de tomber dans le vide.

Ses écharpes de travail se portèrent à son secours, mais hélas ! il ne réapparut qu'un cadavre.

Le malheureux avait la colonne vertébrale brisée, ce qui causa la mort immédiate.

Nous ne pouvons décrire le désespoir des parents qui sont originaires de Denain où ils jouissent de l'estime générale.

A DENAIN.

Tragique mort d'un jeune mineur.

Il tombe et se fracture la colonne vertébrale.

La fosse Renard vient d'être le théâtre d'un terrible accident.

Hier matin à 10 heures et demie, le jeune Marché Victor était occupé en qualité de déballeur sur le deuxième plan incliné de la veine Lébrel, à une profondeur de 700 mètres. Soudain un élan d'un cri strident, cri d'angoisse et de détresse.

Par suite d'une erreur de découverte, le pauvre enfant venait de tomber dans le vide.

Ses écharpes de travail se portèrent à son secours, mais hélas ! il ne réapparut qu'un cadavre.

Le malheureux avait la colonne vertébrale brisée, ce qui causa la mort immédiate.

Nous ne pouvons décrire le désespoir des parents qui sont originaires de Denain où ils jouissent de l'estime générale.

FEUILLETON DU 25 DECEMBRE, N. 23.

VIDOCQ

Le Roi des Policiers

par Marc MARIO et Louis LAUNAY

Il était tombé sur Jacques Landrin, qu'il avait connu à Paris, et n'avait éprouvé aucune difficulté à acheter de nouveaux sa complicité. Il y mit un prix raisonnable et le crista, voilà tout.

Lucien Delagarde, en filant du côté de Pougostel, avait fait la rencontre de Tanguy, le fils d'Arzano.

Tanguy, malgré la rigidité de principes de son père était un coquin têté, paresseux et voleur, qui eut tout fait pour un écu de six livres.

Très sournois, le bon épître ne s'était jamais laissé prendre en flagrant délit.